

## **AFGHANISTAN**

### **Toute la lumière doit être faite sur les décès de civils**

*Index AI : ASA 11/022/01*

#### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Amnesty International appelle les forces armées des États-Unis à prendre des mesures plus strictes afin d'éviter que des civils ne soient tués dans le cadre de leurs opérations militaires, à mener des enquêtes exhaustives sur les allégations faisant état de tels décès, et à rendre publics les résultats de ces investigations. L'organisation demande également l'instauration d'un moratoire sur l'utilisation des armes à dispersion.

*« Les souffrances de chaque civil victime du conflit actuel en Afghanistan viennent s'ajouter à des années d'homicides, de répression, de déplacements de population et de famine. La liste des victimes de la guerre continue de s'allonger, et la multiplication des informations faisant état de civils blessés ou tués dans le cadre des opérations militaires menées à l'initiative des États-Unis sont extrêmement préoccupantes », a déclaré ce jour (vendredi 26 octobre 2001) Amnesty International.*

*« Des responsables américains ont reconnu qu'un certain nombre d'objectifs de nature civile avaient été touchés par erreur, mais la rareté des informations rendues publiques sur ces attaques est troublante. »*

Il est impossible de vérifier de source indépendante l'exactitude des allégations faisant état de morts parmi la population civile, car l'accès au territoire afghan demeure des plus limités pour les observateurs impartiaux. Amnesty International juge néanmoins suffisamment inquiétantes les informations émanant de représentants des Nations unies, d'organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires et de réfugiés fuyant le Pakistan pour demander qu'une enquête

approfondie soit ouverte immédiatement sur ces violations présumées du droit international humanitaire, qui auraient notamment pris la forme d'attaques directes contre des biens à caractère civil ou d'attaques menées sans discrimination.

L'organisation de défense des droits humains a déjà demandé aux autorités américaines de faire la lumière sur un certain nombre d'opérations militaires, en particulier sur le raid aérien mené le 12 octobre contre le village de Khorum, où un certain nombre de civils auraient été tués, et sur l'attaque lancée le 16 octobre contre des entrepôts du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Kaboul, au cours de laquelle un civil afghan a été blessé. Ce matin, ces mêmes bâtiments du CICR ont été de nouveau pris pour cible.

Amnesty International a également déploré l'attaque menée contre une station de radio afghane qui a été mentionnée lors d'une conférence de presse du Pentagone, le 11 octobre. Le 16 octobre, le secrétaire américain à la Défense Donald Rumsfeld a déclaré que des stations de radio et la télévision avaient été pris pour cibles parce qu'elles étaient des « instruments de propagande pour les dirigeants des taliban ». Amnesty International estime néanmoins que les stations de radio et de télévision civiles sont des biens à caractère civil même lorsqu'ils constituent des « instruments de propagande ».

Les forces placées sous commandement américain doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger les civils lorsqu'elles sélectionnent des objectifs militaires et choisissent leurs moyens d'attaque. Elles doivent également renoncer à toute offensive lorsqu'il apparaît que son objectif n'est pas militaire, ou qu'elle risque de frapper des civils ou des biens de caractère civil de manière disproportionnée par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu.

Amnesty International est également extrêmement préoccupée par le fait que des armes à dispersion ont été utilisées à

proximité de zones civiles. L'organisation demande l'instauration immédiate d'un moratoire sur leur utilisation, jusqu'à ce que cette question ait été réexaminée au niveau international dans le cadre de la deuxième Conférence d'examen de la Convention des Nations unies sur certaines armes classiques\*, qui doit avoir lieu en décembre 2001 à Genève.

Toute utilisation d'armes à dispersion risque fort de se traduire par une violation de l'interdiction des attaques menées sans discrimination, en raison de l'étendue de la zone affectée par les nombreuses petites bombes qu'elles libèrent. En outre, au moins 5 p. cent de ces petites bombes n'explorent pas à leur point d'impact et deviennent de fait des mines antipersonnel, qui constituent un danger permanent pour les personnes – y compris les civils en déplacement – amenées à entrer en contact avec ces engins.

Cette semaine, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations unies a signalé que des bombes en grappe avaient été larguées sur un village non loin de Hérat, dans l'ouest de l'Afghanistan. Le village s'est trouvé couvert de petites bombes n'ayant pas explosé, qui limitent considérablement la liberté de mouvement des habitants.

*« Si les forces armées continuent à utiliser des armes à dispersion, ces bombes feront non seulement des victimes parmi la population civile au moment des attaques mais aussi pendant les années qui suivront »,* a souligné Amnesty International.

L'organisation de défense des droits humains a également appelé les taliban à prendre immédiatement des mesures pour empêcher et sanctionner toute violation grave du droit international humanitaire. Le 10 octobre, le porte-parole d'*Al Qaida*, Sulayman Abu Ghayth a laissé entendre que son groupe n'avait aucunement l'intention de respecter le principe de la distinction entre civils et combattants. À la suite de cette déclaration publique, Amnesty International a exhorté les taliban à déterminer si des

membres d'*Al Qaida* ou d'autres forces combattant aux côtés des taliban avaient mené ou projetaient de mener des attaques directes contre des civils, telles que les attentats perpétrés le 11 septembre aux États-Unis. Toute action de ce type constituerait une violation grave du droit international humanitaire. ●

Note : \* deuxième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>**